

Mairie de Curemonte

Bulletin municipal juin 2026



Afin de limiter l'impact écologique, les bulletins continueront à être envoyés par mails aux habitants possédant une adresse électronique. Pour les personnes n'ayant pas internet, le bulletin reste disponible en format papier à la Mairie.

➤ Informations pratiques

- **Horaires de la mairie**

La mairie est ouverte au public le mercredi matin de 9h à 12h.

Le standard téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h.

- **Horaires de l'Agence Postale et la Bibliothèque**

L'Agence Postale Communale et la Bibliothèque sont ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12h.

- **Site internet de la Mairie**

Le site internet de la commune permet d'offrir une vue panoramique des activités de notre village, de faire ses déclarations d'urbanisme en ligne, ou encore de consulter les comptes rendus des conseils municipaux : www.curemonte.fr

- **PLUi – Enquête Publique**

Le PLUi de la Communauté de Communes Midi Corrèzien a été arrêté à l'unanimité lors du Conseil Communautaire le 26 février dernier. Place maintenant à l'enquête publique du **22 juin au 22 juillet 2026**.

L'enquête publique est une étape décisive après études, concertation et travail technique. Elle permet à chaque personne et entité du territoire de prendre connaissance du projet par la consultation du dossier d'enquête dans l'objectif d'exprimer ses observations avant son adoption définitive par le conseil communautaire en fin d'année. Plus d'information en Mairie, sur le site internet de la Mairie ou sur le site internet de la Communauté de Communes du Midi Corrèzien.



Budget 2026

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget prévisionnel 2026, équilibré en recettes et en dépenses.

En fonctionnement, le montant pour 2026 est de 766 057 euros.

En investissement, le montant est de 360 666 euros

***A noter :** La commune de Curemonte n'a plus que la gestion d'un seul budget. Le budget annexe Assainissement a été absorbé par le budget principal, suite au transfert de la compétence Assainissement Collectif par le Syndicat BELLOVIC au 1er janvier 2025.*

Le conseil municipal a également voté en 2026 la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de l'année. Ce dispositif permet de supprimer les articles de dépenses imprévues en dotant l'exécutif du pouvoir de transférer des crédits de chapitre à chapitre, par décisions du maire, lesquels sont présentés au conseil municipal suivant la décision.

Pour rappel les ressources d'une commune sont :

En Investissement :

- Les subventions et aides diverses perçues d'autres entités (Europe, Etat, Région, Département...), mais aussi des participations de certains organismes.

La recherche des subventions ou aides est une tâche nécessitant énormément d'investissement de la part des élus et des services administratifs, afin de pouvoir continuer à réaliser des projets, tout en garantissant un **équilibre budgétaire**.

En Fonctionnement :

- Les dotations de l'Etat, dont le montant dépend de plusieurs éléments intrinsèques au territoire de la collectivité (nbre d'habitant, kms de voirie, potentiel fiscal des habitants, etc.)

- Le produit des taxes locales (voir ci-dessous)

- Les revenus des régies diverses : Monnayeurs, Location de salle polyvalente, Location du Gîte communal, Vente de brochures touristiques et de photocopies, Cantine scolaire, Concessions au cimetière...

Les taux de ces taxes et les tarifs des services sont révisés annuellement pour permettre à la collectivité de dégager suffisamment de ressources pour payer les frais de fonctionnement (charges diverses, de personnel, d'emprunts...) et surtout de réaliser des **investissements nécessaires au bénéfice de tous les usagers**.

Toutes ces ressources sont donc déterminantes pour les projets à venir, et doivent faire l'objet d'attentions particulières, au même titre que la gestion des dépenses afin de maîtriser au mieux le budget de la commune.

Les restes à réaliser se résument ainsi :

COMMUNE DE CUREMONTE

ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2025

N° Programmes	Programmes	DEPENSES										RECETTES						
		Article 2041512	Article 204182	Article 2051	Article 2131	Article 2158	Article 21622	Article 2183	Article 2188	Article 231	Article	Etat	Région	Département	Agence de l'eau	DETR		
		Article 10251	Article 1321	Article 1322	Article 1323	Article 1328	Article 13461											
ONA	TONDEUSE									508,50								
ONA	TINTEMENT CLOCHE EGLISE BOURG					934,80												
ONA	ECLAIRAGE PUBLIC																	
ONA	PLAQUES DE RUE - ADRESSAGE																	
205	RENOVATION ENERGETIQUE BÂT. MAIRIE									103 773,35			10 080,00	27 638,00	5 051,22			
206	AMENAGEMENT HAUT BOURG												81 412,50		569,00	10 553,13		
305	CAVURNES				2 880,00													
307	VIDEOS PROJECTEURS MAIRIE SALLE POLY									3 815,54								
310	RENOVATION STATUE EGLISE BOURG						3 960,00						1 655,20					
311	VOIRIE 2025										86 818,89				9 122,00			13 327,36
312	VIDEOS PROJECTEURS INTERACTIFS ECOLE									5 422,68								
	TOTAUX	0,00	0,00	0,00	2 880,00	934,80	3 960,00	9 238,22	508,50	190 592,24	0,00	1 655,20	81 412,50	10 080,00	37 329,00	15 604,35		13 327,36
Chap 20				0,00														
Chap 21									17 521,52									
Chap 23										190 592,24								
Chap 13																		157 753,21
Chap 10												1 655,20						
	TOTAL GENERAL									208 113,76 €				159 408,41 €				

Evolution des Fiscalités Locales de 2022 à 2026

	2022	2023	2024	2025	2026	Taux moyen au niveau départemental
Taxe habitation	14.65 %	14.65 %	14.65%	14.65%	14.65%	17.20
Taxe foncière bâti	44.37%	44.37%	44.37%	44.37%	44.37%	44.85%
Taxe foncière non bâti	86.11%	86.11%	86.11%	86.11%	86.11%	91.96%

Maintien des taux de la fiscalité locale sur les 6 dernières années

Compte tenu de stabilité des bases locatives, les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026.

Evolution de la dette de 2020 à 2029 (intérêt et capital)

Emprunt de 80 000€ en 2024.

N°	Objet	Capital initial	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
E11	DIVERS INVESTISSEMENTS	70 000,00	6 070,19	6 070,19	6 070,19	6 070,19	6 070,25						
E12	DIVERS INVESTISSEMENTS	39 950,00	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,74		
E14	MISES AUX NORMES DE LA SALLE COMMUNALE ET DE L'ECOLE	89 000,00	5 696,00	5 618,13	5 540,25	5 462,38	5 384,50	6 408,00	6 230,00	6 052,00	5 874,00	5 696,00	Indexé / TX livret A
E15	TRAVAUX PAB ET VOIRIE PVR LA BORIE LA GERVAISE	137 000,00	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	
E16	AIRE STATIONNEMENT - MISE EN LUMIERE - VOIRIE 2017	99 000,00	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	
E17	AMENAGEMENT HAUT DU BOURG ET PLACE	80 000,00						5 615,03	5 772,44	5 772,44	5 772,44	5 772,44	
		514 950,00	33 209,77	33 131,90	33 054,02	32 976,15	32 898,33	33 466,61	33 446,02	33 268,02	33 089,91	29 289,17	

Evolution de la population de Curemonte entre 2020 et 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population Insee	219	217	219	217	217	221
Population DGF	320	320	320	322	322	328
Résidences secondaires	101	101	101	105	105	107

BUDGET 2026

N°	PROGRAMME	DEPENSES	RECETTES
180	ADRESSAGE PUPITRE PLAQUES	2 202,18 €	
205	RENOVATION NRJ CHAUFFERIE MAIRIE	103 773,35 €	42 769,22 €
206	AMENAGEMENT PLACE ET HAUT BOURG	0,00 €	92 534,63 €
302	ECLAIRAGE PUBLIC	109,50 €	
305	CAVURNES	2 880,00 €	
307	VIDEOPROJ MAIRE ET SALLE POLY	3 815,54 €	
309	AMENAGEMENT EXT GITE	2 000,00 €	
310	RESTAURATION STATUE EGLISE	3 960,00 €	1 655,20 €
311	VOIRIE 2025	89 818,89 €	20 604,30 €
312	VIDEO PROJ ECOLE	5 422,68 €	2 259,45 €
313	VEHICULE COMMUNAL	30 000,00 €	500,00 €
314	EAUX PLUVIALES COLETTE JOUVENEL	2 000,00 €	
315	REVISION CROISEMENT HAUT BOURG + C	2 000,00 €	
316	ENSABLEMENT MAGE	2 000,00 €	
317	PLACARD HALLE	9 042,83 €	3 791,61 €
318	TOITURE HALLE	31 777,20 €	
ONA	ECRAN + NAS	1 600,00 €	0,00 €
ONA	MATELAS GITE	600,00 €	0,00 €
ONA	MATERIEL TECHNIQUE	800,00 €	0,00 €
ONA	TINTEMENT CLOCHE	934,80 €	0,00 €
TOTAL		292 534,79 €	164 114,41 €

Rappels

- **Stationnement dans le bourg pendant la période estivale**

Durant l'été et les périodes de forte fréquentation, le stationnement dans le cœur du bourg peut devenir difficile en raison du nombre limité de places disponibles.

La configuration du village et des stationnements ne permet pas d'accueillir durablement un nombre croissant de véhicules, tout en maintenant un accès satisfaisant pour les habitants, les commerces, les services et les secours.

Afin de préserver la sécurité, la fluidité de circulation et l'accès aux commerces, la municipalité remercie chacun de veiller à un usage raisonné des emplacements, notamment en privilégiant les espaces privatifs lorsqu'ils existent et en limitant le nombre de véhicules stationnés dans le bourg à un par habitation.

Les habitants du bourg (résidences principales et secondaires), les propriétaires de gîtes et les commerçants peuvent obtenir auprès de la mairie un badge permettant la gratuité du parking de Lesturgie.

- **Obligations légales de débroussaillage (OLD)**

Curemonte faisant désormais partie des 90 communes corrésiennes classées au titre des risques incendies, la municipalité souhaite attirer votre attention sur les nouvelles Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) qui découlent de ce classement.

Par l'arrêté du 13 avril 2026, paru au Journal Officiel le 28 avril 2026, modifiant l'arrêté du 6 février 2024 classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie au titre des articles L. 132-1 et L. 133-1 du code forestier, notre commune fait désormais partie des communes corrésiennes classées au titre du risque incendie. De ce fait, des obligations légales de débroussaillage (OLD) seront prochainement mises en œuvre sur notre territoire. Les modalités d'application sont en cours de définition par les services de l'État, en concertation avec les collectivités concernées. La commune ne manquera pas d'informer les habitants dès la publication de l'arrêté préfectoral précisant les secteurs et les obligations concernés

- **Nuisances sonores et respect du voisinage**

Afin de préserver la qualité de vie de chacun, la municipalité rappelle que les bruits de voisinage sont réglementés par l'arrêté préfectoral de la Corrèze portant réglementation des bruits de voisinage du 24 novembre 1999.

Sont notamment concernés :

- Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils motorisés,
- Les nuisances sonores liées aux animaux,
- Les activités de loisirs et festives,
- Les chantiers et travaux agricoles,
- Ainsi que tout bruit susceptible de troubler la tranquillité du voisinage par sa durée, son intensité ou sa répétition.

L'utilisation d'appareils motorisés (tondeuse, perceuse, tronçonneuse, débroussailleuse, etc.) est autorisée uniquement :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

La commune remercie chacun pour son civisme et son respect du voisinage, afin de garantir à tous tranquillité et bien-vivre ensemble.

• Utilisation des colonnes de tri SIRTOM

Suite à certaines incivilités constatées récemment au niveau des colonnes de tri du SIRTOM situées près du parking en haut du village, la municipalité souhaite rappeler à l'ensemble des administrés ainsi qu'aux visiteurs de passage que ces colonnes sont mises à disposition de tous et constituent un espace collectif qui doit être respecté.

Nous remercions les usagers de veiller à utiliser ces équipements de manière appropriée et de ne pas effectuer de dépôts en dehors des colonnes. Les dépôts sauvages nuisent à la propreté du site, à l'environnement et à la qualité de vie de chacun.

En prévention d'autres incidents, la signalétique de rappel des bons usages est mise en place sur le site. Des flyers sont également disponibles en Mairie.

En cas de saturation des colonnes, nous invitons les usagers à en informer directement le SIRTOM ou la Mairie afin que les services compétents puissent intervenir dans les meilleurs délais.

Téléchargez L'APPLI SIRTOM INFOS

0 800 204 054

Consignes de tri

- Jetez vos ordures ménagères dans un sac
- Sortez votre bac d'ordures ménagères uniquement lorsqu'il est plein
- Tous les emballages se trient ! Un emballage est acheté pour l'utilisation ou la consommation de son contenu
- Déposez votre tri en vrac dans le bac
- N'imbriquez pas les emballages pour faciliter leur tri
- Ne lavez pas vos emballages, il suffit de bien les vider
- Aplatissez vos bouteilles et briques pour un gain de place
- Vous avez un doute? Jetez dans le bac d'ordures ménagères

Les bons réflexes

Consignes de tri

- Tous les autres emballages en plastique
- Bouteilles et flacons plastiques
- Emballages carton et briques alimentaires
- Emballages métalliques
- Emballages en verre
- Emballages en papier
- Papiers spéciaux (emballages alimentaires, etc.)
- Objets
- Restes de nourriture
- Restes de préparation et de cuisson au frigo
- Cartons plats
- Cartons d'appoint
- Autres déchets (verre cassé, etc.)
- Autres déchets (verre cassé, etc.)

- **Les bons gestes contre le moustique tigre**

Le département de la Corrèze est classé au niveau 1 du plan national anti-dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika. Ce niveau signifie que le moustique tigre est implanté et actif dans le département. Le moustique tigre peut, dans certaines conditions particulières, être vecteur de ces virus. C'est pourquoi une surveillance renforcée est en place du 1er mai au 30 novembre. Pour éviter la reproduction veillez à ne pas laisser d'eau stagnante.



1

JE VIDE

1 fois par semaine les soucoupes de pots de fleurs ou

JE METS DU SABLE

qui conserve l'humidité pour la plante et qui empêche le moustique de pondre ses oeufs



2

JE COUVRE

les récupérateurs d'eau avec un couvercle hermétique ou une moustiquaire ou

JE RENOUVELLE L'EAU

toutes les semaines



3

JE NETTOIE

1 fois par an les gouttières, les regards et les siphons

J'ENTRETIENS

régulièrement ma piscine et mes bassins d'agrément dans lesquels je peux mettre des poissons



4

JE RANGE A L'ABRI

Les récipients et les objets qui peuvent retenir l'eau de pluie

JE TRIE ET JE JETTE

tout ce qui ne me sert plus



LES BONS GESTES

pour éviter la prolifération des moustiques autour de chez moi.

Les larves de moustiques prolifèrent dans l'eau. En été, après les pluies et les arrosages leur développement s'effectue en moins d'une semaine.

Chacun peut agir en étant vigilant **SANS EAU, PAS DE MOUSTIQUE !**

- **La déclaration des colonies d'abeilles / ruches**

Tout apiculteur est tenu de **déclarer chaque année** pendant la période obligatoire les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre total et leurs emplacements. La déclaration est obligatoire **dès la première colonie détenue**.

La période de déclaration annuelle obligatoire s'étend du **1er septembre au 31 décembre**. Après validation de votre déclaration, un récépissé de déclaration vous est adressé par mél ou par courrier. **Attention** : ce document est à conserver, vous devez être en mesure de le produire ultérieurement. Il pourra vous être demandé pour certaines démarches dont les aides apicoles.

En dehors de cette période, seuls les nouveaux apiculteurs peuvent faire une déclaration afin d'obtenir un NAPI. Il sera nécessaire de refaire une déclaration de ruches durant la période obligatoire.

Effectuez votre déclaration sur <https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>



➤ **Nouvelles Communales**

- **Arrivée de notre nouveau cantonnier et « Opérations Voirie »**

Vous l'avez probablement déjà vu poser de l'enrobé sur une route ou encore débroussailler un talus, c'est **Jean-François Broussolles**, notre nouvel Agent Technique – ci-dessous en action !

En mission partagée avec la commune de Marcillac-la-Croze, Jean-François travaillera à Curemonte (à hauteur de 20h/semaine) les lundis, mardis et vendredis matin.



L'arrivée de Jean-François a également marqué l'accélération du programme de voirie. Il a démarré en avril par une mission de dégagement d'un chêne à La Borie (en images ci-dessous) avec le soutien décisif de Guy Germane et Pascal Gironde que nous remercions.

Au menu : opérations « bouchages de trous » sur les routes qui montent à Teillet et à Laborie, ainsi que rue des Cardaillac (en attente de sa réfection) et rue Joséphine Perrier. Si d'autres trous devaient échapper à notre vigilance, merci de le signaler à la mairie.



- **Chantier de la rue des Cardaillac**

Initialement prévus en février, les travaux de réfection de la rue des Cardaillac, sont reportés à une date ultérieure.

Des études complémentaires sur les réseaux enterrés, notamment les eaux pluviales, doivent être réalisées avant toute intervention sur la chaussée afin de garantir la pertinence et la pérennité des travaux.

Consciente des désagréments occasionnés par l'état actuel de cette voie, la municipalité poursuit activement le suivi de ce dossier en collaboration avec Corrèze Ingénierie afin de définir les solutions techniques les plus adaptées et de permettre le lancement des travaux dans les meilleures conditions.

Cette programmation tiendra compte des contraintes techniques et calendaires liées à la période estivale.

- **Les Commissions Communales**









Par délibération DE13-26 du 07 Avril 2026

Affaires culturelles	Responsable : Jérôme COUTURIER Membres : Marion COLLET Garance MONZIES François-Xavier MARIT
Affaires scolaires	Responsable : Bernadette GIRONDE Marion COLLET Isabelle BARRIER
Bâtiments	Responsable : Tim MANNAKEE Membres : Isabelle BARRIER François-Xavier MARIT
Cimetière	Responsable : Bernadette GIRONDE Membres : Garance MONZIES Jean-Christophe MARIT
Communication	Responsable : Jérôme COUTURIER Membres : Marion COLLET François-Xavier MARIT
Environnement, Fleurissement Espaces verts	Responsable : Isabelle BARRIER Membres : Isabelle DELAHAYE François-Xavier MARIT Garance MONZIES
Urbanisme	Responsable : Isabelle BARRIER Membres : Jérôme COUTURIER Bernadette GIRONDE
Tourisme	Responsable : Tim MANNAKEE Membres : Bernadette GIRONDE François-Xavier MARIT
Voirie, fossés, eaux pluviales, fauchage	Responsable : Tim MANNAKEE Membres : Bernadette GIRONDE Jean-Christophe MARIT François-Xavier MARIT
Affaires sociales	Responsable : Isabelle DELAHAYE Membres : Isabelle BARRIER. Bernadette GIRONDE Jean-Christophe MARIT
Salle municipale	Isabelle BARRIER Isabelle DELAHAYE
Gîte	Isabelle DELAHAYE Jérôme COUTURIER Isabelle BARRIER

La Vie Associative

Retrouvez en fin de Bulletin – dans la rubrique « *Parole aux Associations* » - les programmes d'animations annoncées pour l'été 2026.

Panorama des Associations :

-  **(Les) Amis de Curemonte** : Présidente ROSE Bernadette ; Vice-Président MARIT François-Xavier, Secrétaire-trésorier PETITJEAN Michel.
-  **(Les) Clefs de Curemonte** : Président CAMINADE Daniel ; Vice-Présidente PERRIER Cathy ; Trésorier VIGNE Jean-Luc ; Secrétaire FERE Sylvie.
-  **Entraide Nourricière en Nouvelle Aquitaine** : Président FUCHS François.
-  **Entre Temps Curemonte** : Présidente CANTEGREIL Marie-José ; Trésorier CALES Marc ; Secrétaire DEBRIE Dominique.
-  **Foyer Rural** : Présidente PUYJALON Sylvie ; Trésorière PUYJALON Marine ; Secrétaire VANINSBERGHE Magaly.
-  **Haute Forme** : Président NICOSIA Jean-Claude ; Trésorière NICOSIA Sylvia ; Secrétaire TRONCHE Corinne.
-  **Lous Amoureux Del Montanty** : Présidente NICOSIA Sylvia ; Vice-Présidente RAYNAL Fernande ; Trésorière VALEILLE Eliane ; Secrétaire VEYSSIERE Marinette.
-  **Société de Chasse** : Président BILLIERE Kévin

Nouveauté :

Cette année Curemonte accueille une nouvelle association : Entraide Nourricière (<https://portail.entraide-nourriciere.fr/>), organisatrice occasionnelle de sorties et balades sur le thème de la « biodiversité locale » (reconnaissance des chants d'oiseaux, identification des plantes, insectes, oiseaux, reptiles, etc., observations et suivi des cours d'eau, de la faune et de la flore aux abords immédiats du village, diagnostic de la qualité des milieux aquatiques et des milieux humides, etc.) et dont la première édition a rencontré un joli succès le dimanche 24 mai dernier.

Toute l'année... :

- Chaque semaine (sauf en août), les randonnées pédestres organisées par Les Clefs de Curemonte en Corrèze, nord du Lot ou Est Dordogne www.clefs-de-curemonte.com
- Les activités de Lous Amoureux Del Montanty (jeux de société et promenades).
- Les activités organisées du lundi au vendredi à la salle polyvalente par Haute Forme, dont 3 niveaux de gym (fitness, gym d'entretien et gym douce) et cours de Step, Yoga et Tai Chi Chuan.
- La société de chasse



Parole aux associations....



Les Amis de Curemonte

Les concerts :

- **le Choeur Grégorien Jubilate** avec un concert A cappella, sur un thème marial (grégorien, polyphonies anciennes et solos baroques) aura lieu le 26 juin à 20h à l'église Saint-Barthélémy du bourg.
- Concert de **jazz** le 29 juillet à 20h à la salle polyvalente de Curemonte (piano, voix, ...) avec « **Cap Jazz à 3** ». Verre de l'amitié. Libre participation.
- Concert du **15 Août avec Cubaband** et un voyage musical à travers la plus grande île des Caraïbes. Pour la troisième fois à Curemonte après 2018 et 2022, CUBABAND vous convie à son show Salsa inoubliable ! Amoureux de la musique et danse Salsa, de la timba, de la Rumba, du son et du Cha cha cha, laissez-vous porter par la qualité professionnelle et la pulse afro-cubaine de CUBABAND (<https://linkaband.com/cubaband>). Accès libre. Tombola et chapeau.

Les expositions à l'église Saint-Hilaire de la Combe

- du 22 au 25 mai (Pentecôte) de 11h à 19h: **Patricia Fayat** (aquarelles). Vernissage dimanche 24 mai à 12h.
- du 1er au 15 juillet de 14h30 à 19h : **Nicolas Mialet** (sculptures) et **Flot-Lou** (peintures), vernissage le 10 juillet à 18h.
<https://www.nmsculpture.fr/nicolas-mialet/#page-content>
<https://art-et-atelier-flo.jimdosite.com/>
- du 17 au 28 juillet de 14h30 à 19h : **Claude Giverne** « Mouvement des étoiles » (Plasticien). Vernissage le 17 juillet à 18h.
claudegiverne.blogspot.com
- du 29 juillet au 8 août de 14h30 à 19h: **André Sourzat** (peintures),
- du 9 au 20 août de 14h30 à 19h: **Christian Poirier** (peintures et livres). Vernissage dimanche 9 août à 18h30.
- du 21 août au 5 septembre de 14h30 à 19h: **Odile Pellissier** (plasticienne Photographe). Vernissage le 21 août à 18h. odilepellissier.blogspot.com

Assemblée générale 2026 des Amis de Curemonte le dimanche 9 août à l'église Saint-Hilaire de la Combe à 17h.

Journées Européennes du patrimoine les samedi 19 et dimanche 20 septembre.

Les Clefs de Curemonte

ASSOCIATION LES CLEFS DE CUREMONTE - www.clefs-de-curemonte.com - clefs-de-curemonte@orange.fr - 05.55.84.05.27



c'est aussi ...
un site internet :

www.clefs-de-curemonte.com



une page et un
groupe facebook ...



132 Impasse la Cabrolle – 19500 CUREMONTE

05.55.84.05.27

- 06.11.86.06.37

06.45.87.38.48



Une association de **randonnées pédestres**

Corrèze – Lot – Dordogne ...

Une randonnée par semaine (sauf en août et entre les fêtes de fin d'année) le choix de la date se portant sur la journée bénéficiant des plus belles prévisions météo, à la découverte des territoires et des hommes qui y vivent et qui le font vivre...



□ **L'entretien de chemins ruraux de Curemonte**

Ainsi que l'édition de flyers concernant

4 itinéraires de randos et balades curemontoises.



□ **L'entretien ainsi que la mise à disposition du public du**

« **TERRAIN DE LA REYNE** », propriété de l'association, qui met à la disposition du public et assure l'entretien d'une aire ombragée de pique-nique faisant face au parking-visiteurs.

□ **L'entretien et le balisage de la « BOUCLE VERTE »**

Un itinéraire rando pédestre et VTT : une boucle de 27 km Curemonte/ Collonges enrichie de 3 variantes de 8, 13 et 16 km [er prix décerné par la Communauté de Communes des Villages du Midi-Corrézien et le Conseil Général de la Corrèze dans le cadre de l'appel à projets innovants 2011].



Un staff de 6 membres



Daniel Caminade, président - Jean-Luc Vigne, trésorier - Sylvie Féré, secrétaire

Cathy Perrier, vice-présidente - Arlette Dreton, trésorière-adj. - Marlène Miquel, secrétaire-adj.

Adhésion annuelle

15 € individuellement ou 25 € pour un couple ou encore 20 € (et +)
pour soutenir les différentes actions de l'association

Mais ... il est également possible de randonner sans être adhérent, ce qui permet de
« tester » nos activités avant d'adhérer ... ou pas !





Entraide Nourricière

L'association pour l'entraide nourricière en Nouvelle-Aquitaine œuvre au développement des échanges réciproques de produits et de services, en particulier la formation de pair à pair, dans le domaine des activités nourricières.

Son action vise en premier lieu à amener une prise de conscience dans le contexte du changement climatique et à contribuer à la diversification, au développement et à la pérennisation des systèmes nourriciers locaux.

A partir d'une implantation dans le Midi-Corrézien, *Entraide nourricière* anime une communauté et crée un réseau social à vocation régionale dans le cadre du "Projet Kiwano", équipé d'une plateforme de formation en ligne et d'une application de troc.

L'association poursuit un but non lucratif et une utilité sociale. Elle inscrit son action dans l'éducation populaire, l'économie sociale et solidaire, la transition agro-écologique et régénérative.

Contacts :

- Tél. 06.41.99.12.59, E-mail : contact@entraide-nourriciere.fr
- Formulaire de contact : <https://tr.ee/04ps2AATDV>
- Site web : <https://portail.entraide-nourriciere.fr/>
- Réseaux sociaux : [Facebook](#) • [Instagram](#) • [Linkedin](#) • [Youtube](#)

Entre Temps Curemonte

PROGRAMMATION 2026 ENTRE TEMPS CUREMONTE - LE PATRIMOINE REVISITÉ (ETC)

En **J**UILLET

- **SAMEDI 11** - 10h30 : **Assemblée Générale et Buffet "bavard"** - Château des Plas - salle basse **tout nouvel adhérent sera le bienvenu*
- **DIMANCHE 19** : entrée **gratuite** pour une visite "**Patrimoine**" - visite libre 14h30 - 18h30 - commentée 15h, 16h et 17h
- **DIMANCHE 26** - 18h : Accès libre à l'enclos féodal où la beauté du couchant doublera celle des rapaces à qui Philippe Hertel et ses fauconniers donneront **LIBRE VOL** <https://www.vollibre.fr>
**Annulation sans alternative en cas de météo défavorable - chiens non admis*
- **LUNDI 27** - 21h : ETC accueille le **FESTIVAL de SAINT-CÉRÉ - SHAKESPEARE SONG(E)S** - Marie Oppert - **Billetterie** du festival sur place à partir de 20h30 et en ligne <https://www.scenograph.fr> **repli au cinéma l'Uxello Vayrac si intempéries*
- **JEUDI 30** - 19h30 : **Pique-Nique au jardin et Soirée musicale** - ETC réserve la **gratuité** aux soutiens de l'association, ses adhérents - tout nouvel adhérent sera le bienvenu l'adhésion sur place valant entrée - entrée visiteur 10 euros
**Annulation sans alternative en cas de météo défavorable*

En **A**OÛT

- **DIMANCHE 9** - 21h30 : **Ciné plein air** - accès payant
* *programmation dévoilée en juillet - repli au cinéma l'Uxello*
<https://cinema-uxello.jimdofree.com> *si intempéries*
- **DIMANCHE 23** : entrée **gratuite** pour une visite "**Patrimoine**" - visite libre 14h30 - 18h30 - commentée 15h, 16h et 17h

En **S**EPTEMBRE

- **DIMANCHE 20** : entrée **gratuite** pour une visite "**Patrimoine**" - visite libre 14h30 - 18h30 - commentée 15h, 16h et 17h

Adhésion(s) 2026 : Individuel : 15 € / Couple : 25 €

Par chèque, à l'ordre de "Association ETC" / adresse postale : Association ETC - Mairie - 19500 CUREMONTE

Par virement, Iban ASS ENTRE TEMPS CUREMONTE FR76 1680 6099 3928 5329 3700 197

Merci pour votre lecture,



*Tim MANNAKEE – Bernadette GIRONDE – François-Xavier MARIT – Isabelle BARRIER – Garance MONZIES –
Isabelle DELAHAYE – Marion COLLET – Jérôme COUTURIER - (absent : Jean-Christophe MARIT)*

Le Conseil Municipal